

Odile Déchavanne

De l'être au chiffre

20 ans de psychologie scolaire

Témoignage

Extrait

la pensée vagabonde

DEUXIÈME PARTIE

CHEMINEMENT ET RÉFLEXIONS

« Nous reprenons cet entretien pour aborder votre point de vue sur cette pratique. Vous avez un peu de recul maintenant. Que reprenez-vous de ces vingt années de psychologie scolaire ? Quelle réflexion vous vient en premier ?

— La place centrale et essentielle de la parole et la nécessité de préserver le symbolique. Être psychologue c'est user avant tout de la parole comme matériau premier dans toute rencontre avec l'autre. Pour lui, la parole fait loi, elle porte le sujet qui parle, au-delà de l'instant des mots et des émotions, et l'engage dans le futur.

Fut une époque où l'on *donnait sa parole* comme signe d'une promesse à tenir un engagement. On «tenait parole» sans en passer par le contrat écrit.

D'un côté, sur la scène sociale où l'enfant est chosifié, les parents – aidés entre autre par les politiques étatiques de contrôle de la parentalité et séduits par la possession des objets – ont commencé à lâcher sur les interdits, sur ce qu'on pourrait appeler le *don généreux du non*, car il faut l'être généreux pour dire non à son enfant. Dans les foyers, ce dernier baigne dans l'immensité du «oui», au nom de l'amour illimité. Le versant frustrant de l'interdit est effacé, entraînant avec lui son pendant prometteur : la perspective qu'en renonçant à être tout, partout tout le temps, qu'en étant ainsi marqué par la castration, l'enfant trouvera une place dans l'humanité de l'homme, marquée par la

Loi. Les adultes ont cessé de parler, ou bien ils ne tiennent plus parole, ce qui revient au même.

D'un autre côté, au sein de l'institution, la bureaucratie a enflé, réduisant les temps d'échanges et de réflexion, considérés comme du temps perdu. L'heure n'est plus au discours, mais à la gestion, et à la production de documents, à la protocolisation, véritable machine bureaucratique. La faim institutionnelle est insatiable et l'enseignant est tenu d'apporter quantité de documents pour justifier le moindre de ses mouvements. Quant au psychologue, il est pris dans cette mouvance et constate que cette agitation à remplir des formulaires et des tableaux est inversement proportionnelle à la disponibilité d'esprit indispensable pour évoquer un élève.

— *Pourtant tout le monde parle de plus en plus, vous ne trouvez pas ?*

— On dit des mots, question de rhétorique, de joute verbale, d'information, mais à y regarder de plus près, dans tous les lieux, la parole-rencontre s'est effondrée. L'écrit est ainsi passé à un rôle de consignation de l'oral dans des comptes-rendus ou dans des formulaires aux questions illimitées sur les conduites, avec un fantasme de traitement numérique de l'information. PPRE, PAI, PPS¹, projet d'école, projet de RASED, projet en tout genre à établir à la moindre initiative, en plusieurs exemplaires. Mère Éducation nationale, devenue ogresse papivore, s'est déshumanisée. Elle ne prend même plus de plaisir à engloutir, son plaisir provient du désarroi qu'elle génère.

Le statut de la parole a perdu de sa force symbolique, capturée par une objectivation imaginaire par la trace manuscrite ou informatisée : l'accord obligatoirement signé des familles donné pour rencontrer un

²⁷ Cf. liste des sigles p. 221

enfant ; la fiche de renseignements écrite sur l'élève ; le fichage informatique plus large des élèves ; la correspondance électronique avec la hiérarchie ; le rapport chiffré d'inspection ; le compte-rendu du bilan psychologique qui favorise la disparition des psychologues lors des commissions ; la multitude de projets : PPRE, PPS, les règles de vie affichées dans les classes ; etc. Tant de mots qui ne disent plus rien, faute d'être incarnés.

— *L'accord signé des familles, ça vous paraît à ce point inutile ?*

À mes débuts, lorsque je proposais en fin d'entretien familial de voir l'enfant seul, je recueillais l'accord oral de l'enfant et de ses parents. L'administration a exigé, ici ou là, selon les départements, un accord écrit, suite à des situations conflictuelles sans doute difficiles à arbitrer. Je m'en suis toujours dispensée, continuant à croire en un simple engagement oral. Cependant, entre les contretemps, les rendez-vous non honorés par les familles, les plannings, les emplois du temps difficiles à ajuster, le premier entretien peut tarder à se réaliser. L'enseignant demandeur s'impatiente et me presse de voir l'enfant, m'incite à me dispenser de l'entretien de famille. En désespoir de cause, lorsque les freins du refus parental restent bloqués, l'enseignant prend l'initiative de demander lui-même l'autorisation à la famille, via le carnet de liaison de l'élève ou bien un soir sur le pas de la porte de la classe. Une autorisation à rencontrer l'enfant en bilan est alors signée, que je ne conserve pas. C'est l'école, demandeuse, qui archive.

Il s'agit de ne pas vendre son âme au principe sécuritaire de la *protection de soi*. Certains malentendus, pas plus nombreux que les doigts d'une main, m'ont inquiétée, notamment un jour où je refusai de donner les résultats chiffrés – ils sont logiquement strictement réservés aux psychologues, les seuls à pouvoir les interpréter – du potentiel

intellectuel d'un enfant à son père. Ce dernier, au moment de la restitution du bilan, très en colère, menaça de me dénoncer pour abus de pouvoir, niant m'avoir autorisé à voir son enfant, à la demande d'un maître perplexe devant les difficultés de son élève. Écoutant sa colère, je me suis tournée vers son fils de neuf ans et lui ai dit : *«ton papa doit se faire beaucoup de souci pour être en colère à ce point mais c'est un souci qui remonte sûrement à bien avant ta naissance à toi»*. Le père a pu séparer ce qui était son histoire à lui de celle son enfant. Sa colère est tombée.

— *Vous trouvez que les parents deviennent procéduriers ?*

— En plus de vingt ans de psychologie scolaire, je n'ai fait l'objet d'aucune procédure de la part de parents dont la colère est pourtant très fréquente, associée à une souffrance qui demande à être entendue, donc à être parlée.

Il m'arrive de passer par l'écrit lors de situations bloquées. Lorsqu'une famille, en marge ou en rupture avec les normes sociales, refuse toute rencontre y compris avec l'enseignant mais accepte le bilan pour qu'on la laisse *tranquille*, comme l'écrivit un jour une maman excédée par les relances pourtant justifiées de la maîtresse de son fils. Le cahier de liaison de l'élève assure alors le lien. Me revient la charge de rassurer l'enfant avec des mots qui apaisent le refus parental, car comment l'encourager à accepter de parler avec une personne que ses propres parents désignent, par leur évitement, comme mauvaise !

Ce type de situation n'existe que depuis le retrait des assistantes sociales scolaires du premier degré, ainsi que l'a montré l'exemple de Chom. Vous devez penser que j'insiste beaucoup sur le vide socio-éducatif qu'elles ont laissé. C'était comme enlever une roue à une voiture. Il a fallu reprendre la marche.

— *Quand la pression est de courir !*

— Oui, et sans feuille de route autre que : «faut que tu le voies»! Un maître m'a demandé un bilan pour, disons, Adam – je vais garder ce prénom générique—. *«C'est un nouvel élève qui ne comprend rien à rien, il suit en CE2 alors qu'il devrait être en CM2, il vit dans une famille, mais la sienne est restée à Mayotte. Faut que tu le voies»*. Le directeur de l'école invite la famille d'accueil, la maîtresse E, la responsable du PRE² et moi-même à une équipe éducative. La famille ne vient pas. Je propose de reporter la date de cette réunion, en l'absence de représentants parentaux de cet enfant. Le directeur – qui est aussi le maître à mi-temps – souhaite maintenir la réunion et la nommer autrement – mais ne trouve pas de nom – pour établir le Programme Personnalisé de Réussite Educative, PPRE. Dans ce cas, seule la maîtresse E est présente, son rôle étant d'ajuster une remédiation à la pédagogie pratiquée par le maître. En cas de difficulté, nous en parlons en synthèse de Réseau, le lundi midi. Je me lève donc. La responsable de PRE reste assise. Je ponctue son inertie en disant simplement qu'en tant que psychologue scolaire je ne suis, pas plus qu'elle d'ailleurs, concernée par les PPRE, en tout cas pas à ce niveau de mise en place. J'ajoute qu'il est préférable de respecter le cadre et de ne pas évoquer la situation d'Adam en l'absence du représentant de sa famille. Elle fait le choix de rester. Je fais celui de partir. Le lendemain, la maîtresse E propose de me faire un compte-rendu des échanges de la veille où tous se sont accordés à penser que je devais voir Adam en bilan. Je décline son offre, considérant que les informations qui circulent hors cadre entraînent des débordements eux-mêmes sources

²⁸ Cf. liste des sigles p. 221

d'incohérences et que nous avons plutôt intérêt à penser ce qui nous fait nous autoriser à prendre des initiatives aussi transgressives. Si chacun se met à faire ce qu'il veut avec un élève... Où sont les limites ? Je refuse de recevoir Adam en bilan sans une autorisation au moins signée par la «famille d'accueil» et je finis par l'obtenir.

En dehors de situations extrêmes, comme celle-ci, en passer par une signature devrait rester exceptionnel, afin de préserver le niveau symbolique de la parole engagée. Là encore, une assistante sociale scolaire aurait pu faire le lien.

— *Vous présentez l'usage de l'écrit comme un désengagement !*

— Dans ce contexte là, il peut l'être en effet. Prenez les feuilles de signalement que l'administration aime nous voir demander aux professeurs des écoles lors d'une demande d'aide. Il s'agit pour eux de justifier leur *signalement* lorsqu'ils sollicitent une intervention pour un élève.

— *Oui, vous en avez parlé. Elles se ressemblent toutes, c'est ça ?*

— Force est de constater la stérilité d'une telle procédure, encouragée pourtant par les IEN, Inspecteur de l'Éducation nationale, qui voient en elle un gain de temps sur les concertations entre les membres du réseau et les enseignants. À quoi bon le discours quand l'efficacité de l'écrit prime ! Le prototype le plus utilisé est celui-ci :

Coordonnées de l'enseignant

Nom et date de naissance de l'élève

Raisons pour lesquelles l'enseignant demande une intervention du Réseau d'Aides

Précisions sur les aides apportées précédemment, dans les classes antérieures

Précisions sur l'implication familiale

Les maîtres spécialisés *E* et *G* insistent pour obtenir ces feuilles. Que le Réseau en garde une trace est intéressant, au titre d'archives ou pour analyser d'une année sur l'autre les propos tenus sur un même élève. En tant que psychologue, je ne les ai jamais demandées mais je participais à leur décryptage, à l'étude des entrelignes, des sous-entendus, lors des synthèses de réseau. Sur plusieurs centaines recueillies au fil des années, on s'aperçoit qu'elles renseignent bien peu sur l'élève et encore moins sur la relation maître/élève et qu'il est dérisoire de prétendre établir la mise en place d'une aide à partir de constats qui tournent autour des mêmes critères souvent transcrits de façon lapidaire. Ainsi que je le soulignais, l'enseignant se contente parfois de noter simplement les résultats obtenus aux dernières évaluations ou aux contrôles, comme preuve infaillible d'un désordre :

- Ne sait pas lire, ou, problème de lecture
- Ne comprend pas les consignes
- Manque de concentration
- Manque de motivation
- Confusion de sons
- Violences envers ses camarades
- Violences envers l'adulte
- Problèmes de comportement
- Tant/70 aux évaluations en français ou en maths
- Était suivi l'an passé, à poursuivre

· x/y aux évaluations nationales en lecture, exemple 25/86.

Comment répondre à de telles remarques censées nous aider à mieux cerner une problématique d'un élève ?

— *Vous nous avez bien fait comprendre qu'il fallait un entretien ensuite. Finalement comme pour votre inspection, il y a un équilibre entre le rapport écrit et l'entretien d'évaluation.*

— Aujourd'hui, l'entretien oral est presque une contrainte, une corvée, une ineptie pour l'inspecteur dont le rôle est de transmettre la politique à l'œuvre et non plus d'être à l'écoute et de discuter de la pertinence d'un fonctionnement adapté au terrain. La demande institutionnelle se satisfait d'un document chiffré et se passe d'un développement argumentatif et constructif. Sont demandées des photographies statistiques supposées objectives – quel leurre – au lieu de la bobine du film où sont déployés nos choix professionnels et notre connaissance du terrain.

— *D'où le choix du titre de l'être au chiffre.*